

PLAN DE PARTENARIAT AVEC ACTION SAINT-FRANÇOIS

Introduction

Dans un [rapport](#) conjoint publié le 10 juin 2021, l'IPBES et le GIEC ont souligné l'importance de protéger la biodiversité, qui est l'une des clés pour freiner le changement climatique. Selon ces deux groupes d'experts, il faudra protéger 30 à 50 % de la superficie terrestre et océanique si l'on veut garder notre planète habitable et maintenir une biodiversité abondante.

La restauration des écosystèmes joue un rôle important dans l'atténuation des changements climatiques. Rapide et peu coûteuse, cette stratégie permet de maîtriser les crues, d'améliorer la qualité de l'eau, d'offrir un habitat aux espèces fauniques et de limiter l'érosion des sols, en plus de capter les émissions de carbone.

« Nous menons une guerre contre la nature. Si nous la gagnons, nous sommes perdus. »
- *Hubert Reeves*

Table des matières

Des actions locales pour un impact mondial	2
Contribuez à votre manière	2
Détails sur les types de contribution.....	2
1. Devenez membre de l'organisme	2
2. Devenez partenaire financier ou faites un don pour l'une de nos activités	3
NETTOYAGE DE COURS D'EAU	3
CONFÉRENCES À PROP'EAU	5
SALON DE LA NATURE.....	6
PLANTATION DE VÉGÉTAUX.....	9
3. Faites un don de matériel pour nos activités.....	10
4. Autres manières de participer.....	10



Des actions locales pour un impact mondial

Action Saint-François est un organisme de bienfaisance enregistré qui agit concrètement pour prendre soin de la nature en Estrie depuis 1992. Des milliers de citoyen·nes ont participé à nos activités de nettoyage de cours d'eau et de plantation de végétaux. En plus de faire des actions réelles et constructives sur le terrain, l'organisme cherche à informer et sensibiliser les citoyens aux enjeux écologiques en présentant des conférences et un Salon de la Nature.

Action Saint-François a de nombreux projets en tête pour les prochaines années, mais il lui faut les fonds nécessaires pour les réaliser. Depuis les débuts de l'organisme, de nombreux·ses citoyen·nes ont participé financièrement à nos activités, mais les montants sont toujours insuffisants. En 2022, nous proposons aux entreprises de faire leur part pour la sauvegarde de l'environnement.

Contribuez à votre manière

- I. Devenez membre entreprise pour 150 \$/an : votre cotisation contribue à payer certaines dépenses de base de l'organisme.
- II. Faites un don ou devenez partenaire pour l'une de nos activités : nettoyage de cours d'eau, plantation de végétaux, conférences, Salon de la Nature, sorties nature ou tout autre projet de l'organisme.
- III. Faites don de matériel pour nos activités : outils, livres sur la nature et l'environnement, collations pour les bénévoles, etc.
- IV. Mobilisez votre personnel pour faire du bénévolat à nos activités de nettoyage ou de plantation, ou offrez à Action Saint-François des services dans votre domaine d'expertise.

Remarque : Un don est à distinguer d'un partenariat, car ce dernier consiste à financer Action Saint-François en échange de visibilité. Seuls les dons, y compris les dons en nature et les cotisations, sont admissibles à un reçu fiscal.

Détails sur les types de contribution

1. Devenez membre de l'organisme

Part de membre = 150 \$ par année, ce qui contribue à payer certaines dépenses de base de l'organisme telles que le salaire des employé·es et le loyer.

L'adhésion comme membre représente une option économique et avantageuse pour les petites entreprises qui souhaitent agir concrètement pour l'environnement en Estrie.



Pourquoi devenir membre entreprise?

- Un reçu fiscal sera remis pour votre cotisation annuelle de 150 \$.
- Le nom de votre entreprise figurera dans l'infolettre saisonnière d'Action Saint-François.
- L'entreprise aura le droit de vote aux assemblées générales de l'organisme et pourra siéger au conseil administratif (CA) en tant que personne morale. Un maximum de deux (2) entreprises peuvent siéger au CA.
- Et bien sûr, la cotisation de votre entreprise sera investie dans des activités concrètes de protection de l'environnement!

2. Devenez partenaire financier ou faites un don pour l'une de nos activités

- Nettoyages de cours d'eau
- Conférences à Prop'EAU
- Salon de la Nature
- Plantation de végétaux

Chaque activité est associée à une participation financière suggérée. Votre entreprise peut soit faire un don en échange d'un reçu fiscal, soit devenir partenaire financier en échange de visibilité sur les plateformes de l'organisme.

Action Saint-François propose aux entreprises partenaires une série de contreparties reliées à l'activité choisie par l'entreprise, comme indiqué aux pages 4 à 8 de ce document. Par exemple, si une entreprise choisit les activités de nettoyage de cours d'eau, elle pourra bénéficier d'une visibilité proportionnelle à sa contribution durant toute la saison des activités de nettoyage.

Veillez noter que toutes les contributions financières à nos activités incluent la cotisation de 150 \$ pour devenir entreprise membre. Par conséquent, toutes nos entreprises partenaires sont de facto inscrites comme membres.

NETTOYAGE DE COURS D'EAU

Les activités de nettoyage de cours d'eau consistent à enlever les matières résiduelles (métaux, plastiques, pneus, verres, rebuts, etc.) des rives et du lit des cours d'eau du bassin versant de la rivière Saint-François en Estrie. Près de 600 tonnes métriques de ces matières résiduelles ont été retirées des cours d'eau depuis les débuts de l'organisme et nous évaluons que nous n'avons fait que 10 % du bassin versant de la rivière.

L'organisme réalise en moyenne 25 activités de nettoyage par année à raison d'une par semaine du printemps à l'automne. Les dépenses (salaires, matériaux, etc.) pour la réalisation de ces activités sont d'environ 30 000 \$. Une entreprise peut faire une contribution pour une partie du financement des activités de nettoyage ou pour sa totalité.



VISIBILITÉ POUR LES ENTREPRISES PARTENAIRES

(La grosseur du logo de l'entreprise est proportionnelle au montant investi.
Les logos des entreprises partenaires seront affichées sur le site d'Action Saint-François pour 1 an.)

Visibilités	10 000 \$ ou +	5 000 \$	1 000 \$
Logo à la fin des vidéos d'activités de nettoyage (25 par année)	✓	✓	✓
Logo avec lien sur la page d'accueil du site Web Action Saint-François	✓	✓	✓
Logo avec lien sur la photo de couverture Facebook d'Action Saint-François (pendant 6 mois)	✓	✓	✓
Logo de l'entreprise sur la page des remerciements de l'infolettre	✓	✓	✓
Logo et texte sur l'entreprise dans le corps de l'infolettre (publicité)	✓	✓	
Publication exclusive sur votre entreprise sur la page Facebook ou Instagram de l'organisme	✓	✓	
Logo sur les invitations et communiqués	✓		
Logo dans la signature des courriels envoyés par l'organisme	✓		
Logo sur le coroplaste recouvrant la remorque de l'organisme	✓		
Interlocuteur lors des conférences de presse sur les activités de nettoyage	✓		
Logo imprimé sur les casquettes officielles de l'organisme	✓		



CONFÉRENCES À PROP'EAU

Nous organisons entre 8 et 10 conférences à Prop'EAU par année, de janvier à juin et de septembre à décembre. Ces conférences, qui portent sur les problématiques des écosystèmes sont présentées par des professionnel·les de l'environnement. Les conférenciers·ères doivent présenter leur sujet de façon vulgarisée, mais la présentation doit être professionnelle et amener des éléments scientifiques. L'animation est aussi importante, car nous insistons sur une bonne interrelation avec le public. C'est pourquoi nous choisissons attentivement nos conférenciers·ères!

VISIBILITÉ POUR LES ENTREPRISES PARTENAIRES

(La grosseur du logo de l'entreprise est proportionnelle au montant investi.

Les logos des entreprises partenaires seront affichées sur le site d'Action Saint-François pour 1 an.)

Visibilités	10 000 \$ ou +	5 000 \$	1 000 \$
Logo sur un coroplaste à toutes les conférences présentielle	✓	✓	✓
Logo avec lien sur la page d'accueil du site Web Action Saint-François	✓	✓	✓
Logo avec lien sur la photo couverture Facebook de l'organisme (6 mois)	✓	✓	✓
Entreprise nommée et remerciée à chaque conférence	✓	✓	
Logo et texte sur l'entreprise dans le corps de l'infolettre (publicité)	✓	✓	
Logo sur l'affiche de la conférence	✓	✓	
Logo dans la signature des courriels envoyés par l'organisme	✓		
Interlocuteur aux conférences de presse	✓		
Logo sur les invitations et communiqués	✓		
Logo de l'entreprise projeté sur la toile de bienvenue avant la conférence	✓		



SALON DE LA NATURE

Le Salon de la Nature rassemble des exposant-es, des conférenciers-ères, des animateurs-trices d'ateliers ou de jeux-questionnaires (quiz), des personnages thématiques et évidemment des citoyen-nes intéressants et intéressés !

Principalement, il s'agit de regrouper sous le même chapitre les différentes ressources qui font la promotion de la protection, de la conservation et de la mise en valeur de la nature estrienne. Nous avons divisé ces ressources en quatre volets pour mieux encadrer nos recherches dans la grande diversité des entreprises existantes : **Éducation/sensibilisation**, **Exploitation/utilisation**, **Protection/conservation** et **Récréation/loisirs**.

Nous cherchons des ressources reliées à la nature sous toutes sortes de présentations (scientifiques, éthiques, humoristiques, etc.) et à travers toutes sortes d'organisations (entreprises privées, organismes, institutions, municipalités) et d'individus. Nous voulons présenter ces diverses ressources par l'entremise **de kiosques, de conférences, d'ateliers pratiques, d'animations diverses et de quiz**.

CONFÉRENCES

Toutes les conférences (une quinzaine) sont reliées aux thématiques de la nature et de l'environnement, par exemple :

- Les espèces fauniques, dont les mammifères, oiseaux, insectes, poissons, reptiles, etc.
- L'eau et la vie aquatique
- L'air et la pollution
- Le sol et l'agriculture écologique
- La forêt et la conservation
- La biodiversité estrienne à protéger
- Etc.

KIOSQUES

Nous prévoyons inviter une cinquantaine d'exposant-es en lien avec la nature, dont voici quelques exemples :

- Organismes environnementaux estriens
- Regroupements de citoyens en action : scouts, protection des forêts, etc.
- Groupes gouvernementaux ou paragouvernementaux : CREE, COGESAF, etc.
- Artistes de la nature : peintres, photographes, etc.
- Associations et clubs : ornithologie, herpétologie, clubs scientifiques, etc.
- Etc.



ATELIERS

Nous prévoyons cinq ateliers pratiques sur la nature, dont trois extérieurs et deux intérieurs si la situation le permet.

3 extérieurs :

- Les plantes indigènes comestibles du Québec
- La survie en forêt
- L'identification des arbres au printemps

2 intérieurs :

- L'identification des insectes
- La vie dans le sol et le jardinage

ANIMATIONS DE FOULES, CONTES ET QUIZ

Plusieurs animations seront présentées lors du Salon de la Nature :

- Animations des enfants et des grands lors du Salon – personnages nature (hommes-arbres, mère Nature, mascottes animales, etc.).
- Animations de jeux-questionnaires (quiz) sur la nature avec prix à gagner (p. ex. livres sur la nature et matériel de randonnée).
- Contes sur la nature.

VISIBILITÉ POUR LES ENTREPRISES PARTENAIRES

(La grosseur du logo de l'entreprise est proportionnelle au montant investi.

Les logos des entreprises partenaires seront affichées sur le site d'Action Saint-François pour 1 an.)

Visibilités	10 000 \$+	5 000 \$	1 000 \$
CONFÉRENCES			
Logo sur un coroplaste présent à toutes les conférences	✓	✓	✓
Logo projeté sur la toile de bienvenue avant une conférence	✓	✓	
Entreprise nommée et remerciée lors de chaque conférence	✓	✓	
Titre de partenaire officiel de toutes les conférences du Salon	✓		



<u>KIOSQUES</u>			✓
Un kiosque gratuit			
Deux kiosques gratuits		✓	
Deux kiosques gratuits, emplacement de votre choix	✓		
<u>ATELIERS</u>			
Entreprise nommée et remerciée lors de chaque atelier	✓	✓	✓
<u>CONTES ET QUIZ</u>			
Logo sur un coroplaste dans la salle des conférences et quiz	✓	✓	✓
Entreprise nommée et remerciée lors de chaque conte et quiz	✓	✓	
<u>VISIBILITÉ SUPPLÉMENTAIRE</u>			
Lien et logo sur la page du Salon sur le site Web de l'organisme	✓	✓	✓
Logo avec lien sur la photo de couverture Facebook d'Action Saint-François (4 mois)	✓	✓	✓
Logo de l'entreprise sur le grand coroplaste à l'entrée du Salon	✓	✓	
Logo sur les invitations et les communiqués en lien avec le Salon	✓	✓	
Publicité quart de page dans le bottin du Salon de la Nature)	✓	✓	
Logo dans la signature des courriels envoyés par l'organisme	✓		
Interlocuteur aux conférences de presse	✓		
Publicité demi-page dans le bottin du Salon de la Nature	✓		



PLANTATION DE VÉGÉTAUX

COMPENSATION DE CO₂ :

Action Saint-François fait de la naturalisation des rives (nommé aussi revégétalisation des rives). Des milliers (environ 35 000) d'arbres, d'arbustes et d'herbacées ont été plantés le long des cours d'eau estriens depuis 2007. L'idée générale est de remettre les rives dans leur état le plus naturel possible.

Il y a plusieurs avantages à revégétaliser les rives d'un cours d'eau :

- Stabilisation de la berge par les racines des végétaux;
- Ombrage pour le plan d'eau, donc maintien d'une température viable pour les espèces aquatiques;
- Milieu de vie pour plusieurs espèces terrestres et semi-aquatiques;
- Diminution des sédiments retrouvés dans l'eau;
- Compensation du CO₂ par la captation des plantes;
- Etc.

Action Saint-François propose aux entreprises estriennes (et celles des autres régions) de participer à la naturalisation des rives pour compenser le CO₂ généré par le transport, le chauffage et autres utilisations de combustibles fossiles. En fait, ce sont deux actions en une qui sont réalisées : la protection de l'environnement par la revégétalisation des rives et la captation du CO₂ par les végétaux plantés.

L'organisme pourrait donc compenser la production de CO₂ de votre entreprise grâce à la plantation professionnelle de végétaux le long de cours d'eau estriens.

Ensemble, nous déterminerons combien de CO₂ votre entreprise produit et combien de végétaux devront être plantés.

VISIBILITÉ POUR L'ENTREPRISE

Ce service n'est pas associé à des niveaux de visibilité comme les activités décrites plus haut, mais représente un investissement dans la protection de la nature de la part de l'entreprise. Toutefois, Action Saint-François remerciera publiquement toute entreprise qui soutient les activités de plantation sur son site Web et ses canaux de médias sociaux.

Action Saint-François mentionnera sur la page PLANTATION de son site Internet le nom des entreprises qui auront fait l'effort de compenser leur production de CO₂. Nous soulignerons aussi le nombre de végétaux plantés et la quantité de CO₂ compensée.



3. Faites un don de matériel pour nos activités

Pour réaliser ses activités environnementales, Action Saint-François a besoin du matériel suivant :

- Outils pour les activités de nettoyage (pelles, pics, sacs, gants, etc.)
- Arbres, arbustes, herbacées, terre et engrais pour les plantations
- Feuilles de papier pour le travail de bureau
- Appareils électroniques pour le travail de bureau (ordinateurs, imprimantes, etc.)
- Appareils électriques pour le travail de terrain (perceuses, scies à chaîne, etc.)
- Transport (camion, remorque, VTT, etc.)
- Etc.

L'organisme accepte également les dons de grande valeur, par exemple des véhicules ou des terrains, et peut émettre un reçu aux fins de l'impôt en échange.

Reçus fiscaux pour les dons de matériel

Action Saint-François peut délivrer un reçu fiscal pour la juste valeur marchande¹ des biens offerts comme don.

4. Autres manières de participer

Bénévolat

Les membres de votre personnel peuvent participer bénévolement aux activités de nettoyage ou de plantation d'Action Saint-François. Celles-ci contribuent à tisser des liens au sein d'une entreprise, comme nous l'avons constaté avec les équipes corporatives qui sont venues nous aider par le passé.

Dons de services ou échange de visibilité

Action Saint-François accepte les dons de services, sous réserve de certaines modalités.

Enfin, pour les entreprises qui n'ont pas les moyens de contribuer financièrement, nous sommes ouverts à un échange de visibilité sur les réseaux sociaux et sur Internet en général. Nous acceptons également les échanges de services contre un kiosque au Salon de la Nature, dès que les événements en présentiel seront autorisés à nouveau.

¹ Par « juste valeur marchande », on entend le prix le plus élevé qui pourrait être demandé à un consommateur averti pour le bien en question.